

délibération 2021_6_3

OBJET : Décision modificative du budget : prise en compte de nouveaux travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, comme suit :

Ajustement du budget

Dépenses de fonctionnement :

Opération 45 : Réalisations communales

Article 202 - Chapitre 20 - frais d'études
+ 537.00 €

Article 21318 - Chapitre 21 - autres bâtiments publics
+ 687.00 €

Opération 51 : Bibliothèque

Article 2031 - Chapitre 20 - frais d'études
- 537.00 €

Article 21318 - Chapitre 21 - Autres bâtiments publics
- 687.00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuver la décision modificative comme ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;